

Edité le : 20/06/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

LOIRE FOREZ AGGLO

17 BOULEVARD DE LA PREFECTURE
BP 30211
42605 MONTBRISON Cedex .

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE23-87054	Analyse demandée par :	ARS Loire Santé et Environnement
Identification échantillon :	LSE2306-15195-1	N° Prélèvement :	00185411
N° Analyse :	00214023	Nature:	Eau de ressource souterraine
Point de Surveillance :	TRANCHEE DRAINANTE SI UNIAS	Code PSV :	0000002879
Localisation exacte :	SORTIE PUIITS	Type de visite :	RP
Dept et commune :	42 UNIAS	Type Analyse :	PHAP
UGE :	0359 - PRODUCTION SI MIXTE DU BONSON UNIAS	Motif du prélèvement :	CS
Type d'eau :	B - EAU BRUTE SOUTERRAINE	Nom de l'exploitant :	ALTEAU AQUALTER
Nom de l'installation :	TRANCHEE DRAINANTE UNIAS	Type :	CAP
Prélèvement :	Prélevé le 12/06/2023 à 08h28 Réception au laboratoire le 13/06/2023	Code :	003589
	Prélevé par CARSO LSEHL / CARDOSO Lydia		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 14/06/2023

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés								
1-chloronaphtalène	42PHAP*	< 0.01	µg/l	GC/MS après extraction LL au CH2Cl2	Méthode interne M_ET078	0.01		#
2-chloronaphtalène	42PHAP*	< 0.02	µg/l	GC/MS après extraction LL au CH2Cl2	Méthode interne M_ET078	0.02		#

Edité le : 20/06/2023

Identification échantillon : LSE2306-15195-1

Destinataire : LOIRE FOREZ AGGLO

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques							
HAP							
Acénaphène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.001	#
Anthracène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.001	#
Benzo (a) anthracène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.001	#
Benzo (b) fluoranthène	42PHAP*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	#
Benzo (k) fluoranthène	42PHAP*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	#
Benzo (a) pyrène	42PHAP*	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0001	#
Benzo (ghi) pérylène	42PHAP*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	42PHAP*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	#
Chrysène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.001	#
Dibenzo (a,h) anthracène	42PHAP*	< 0.00002	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.00002	#
8.1 Modif LQ : 0.00001µg/l => 0.00002µg/l						?	
Fluoranthène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.001	#
Fluorène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.001	#
Naphtalène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.001	#
Pyrène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.001	#
Phénanthrène	42PHAP*	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.001	#
Somme des 4 HAP quantifiés	42PHAP*	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	

42PHAP*

ANALYSE (PHAP) HAP (ARS42-2021)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres.

Lisa TROMMENSCHLAGER
Ingénieure de Laboratoire

